Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Service de l'enseignement technique** **Sous-direction des politiques de formation et d'éducation** **Bureau des Diplômes de l'Enseignement Technique** **78 rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **DGER/SDPFE/2018-232** **22/03/2018**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 16/04/2018
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 1

Objet : modalités de consultation, proposées aux équipes pédagogiques, du projet référentiel de diplôme rénové du baccalauréat professionnel spécialité : «productions horticoles»* (* appellation provisoire).

Destinataires d'exécution
Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Directions de l'agriculture et de la forêt des DOM Hauts-commissariats de la République des COM Etablissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole Unions nationales fédératives d'établissements privés

Résumé : Le référentiel de diplôme du baccalauréat professionnel spécialité «productions horticoles»* est mis en ligne à partir du 8 mars 2018 pour consultation jusqu'au 16 avril 2018.

La présente note de service a pour objet de préciser les modalités de la consultation des équipes pédagogiques des établissements qui mettront en place, à partir de la rentrée scolaire 2019, le référentiel de diplôme rénové du baccalauréat professionnel spécialité «productions horticoles»*.

Sont consultables :

- le projet de référentiel du diplôme rénové du baccalauréat professionnel spécialité « productions horticoles » *,
- le document présentant la relation entre les « champs de compétences/situations professionnelles significatives et capacités du baccalauréat professionnel spécialité « productions horticoles»* rénové,
- le projet de grille horaire du baccalauréat professionnel spécialité « productions horticoles»*rénové.

Le projet de référentiel est mis en ligne à partir du 8 mars pour une consultation dans les établissements jusqu'au 16 avril.

Les documents sont accessibles sur le site Chlorofil.fr dans le répertoire « actualités » en suivant le lien :

http://www.chlorofil.fr/diplomes-et-referentiels.html

Ils sont téléchargeables au format PDF lisible avec le logiciel Acrobat Reader.
Les équipes et/ou les enseignants sont invités à transmettre leurs remarques jusqu'au 16 avril 2018.

- soit par courrier électronique à l'adresse suivante :

  consultbacpro-horti@educagri.fr

- soit par courrier postal au moyen du formulaire présent en annexe de la note de service à l'adresse suivante :

  MAA- DGER, SDPOFE - BDET, 1 ter avenue de Lowendal, 75700 PARIS SP 07

Les remarques seront analysées par les services de la DGER concernés.

Le Directeur général de
l'enseignement et de la recherche

Philippe VINÇON

Annexe

Etablissement :

Date :

Formulaire pour la transmission des remarques des équipes pédagogiques

Remarques sur :

- baccalauréat professionnel de la spécialité « productions horticoles »*

**appellation provisoire*

Auteur(s) des remarques *(barrer la mention inutile)* **:**
équipes pédagogiques
ou enseignants d'une discipline *(indiquer la discipline)*
ou personnels de direction
ou autres personnels

Remarques sur :
Présentation et généralités

Les objectifs de formation

Autres